

Guide pratique 2023

Juillet 2023



Fondation

Sommaire

- 1. A propos de la Fondation Orange**
- 2. Notre outil en ligne**
- 3. Le déroulement du projet**
- 4. Le circuit de signature**
- 5. Points de vigilance**
- 6. L'attestation fiscale et l'attestation de contreparties**
- 7. La mise en œuvre et le suivi du projet**
- 8. Le bilan et l'attestation d'utilisation des fonds**
- 9. Pour communiquer autour du projet**
- 10. En cas de modification d'information**
- 11. Nous contacter**
- 12. Annexes**

Chers partenaires,

**Nous sommes heureux de vous soutenir
et d'accompagner votre projet.**

**Ce document vous guide dans vos démarches :
de la signature de la convention jusqu'à l'envoi
de votre bilan.**

**Nous vous souhaitons une pleine réussite
dans la réalisation de votre projet.**

L'équipe de la Fondation Orange



Notre outil en ligne

Cette plateforme nous permet de suivre les différentes étapes de votre projet : du dépôt à l'envoi des éléments de suivi, jusqu'au bilan final.

Il vous permet aussi de suivre votre dossier et de nous communiquer directement les documents au fil du déroulement du projet.

Une seule adresse pour vous connecter

<https://projets.fondationorange.com>

Pour toute question technique concernant la plateforme, veuillez contacter
support.fondation-orange@optimy.com



**Ouvert
24h/24**

Notre outil en ligne

Lors du dépôt de votre projet, vous avez créé un compte avec une adresse mail et un mot de passe.

Durant toute la vie de votre projet, vous serez contacté via cette adresse mail.

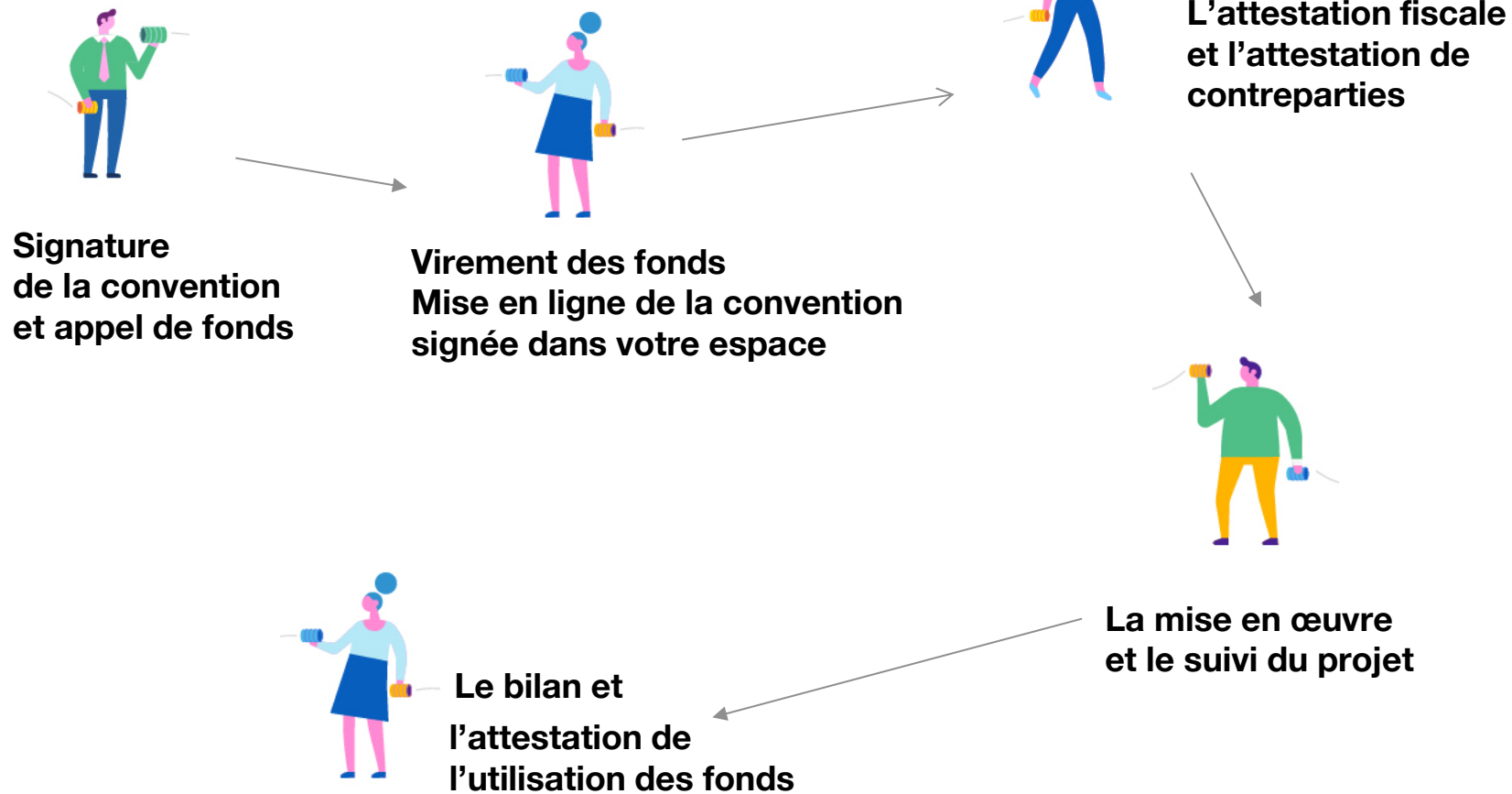
L'outil nous permet aussi d'échanger directement des mails qui sont intitulés :
messaging@optimyapp.com

A noter, parfois les messages arrivent directement en courrier indésirable ou à supprimer.
N'hésitez pas à vérifier dans vos SPAMs (courriers indésirables).



**Ouvert
24h/24**

Le déroulement du projet



Le circuit de signature



En France et l'UE : Vous relisez et signez la convention.

Vous relisez, complétez et signez l'appel de fonds et/ou appel d'actifs.

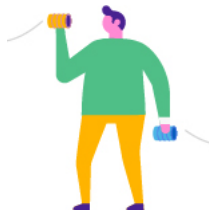
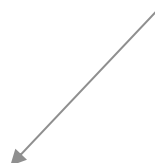
Vous cliquez sur "terminer" et le système fera parvenir les documents à la Fondation Orange pour signature.



Hors Union Européenne, vous imprimez la convention, l'appel de fonds et/ou appel d'actifs.

Vous complétez l'appel de fonds et/ou d'actifs et vous signez et datez ces documents ainsi que la convention.

Vous nous les retournez par courrier électronique ou par voie postale à l'adresse de la Fondation Orange.



La convention signée par toutes les Parties est insérée dans l' "Espace Association" du site de la Fondation Orange. Puis nous mettons en place le virement et/ou l'expédition des actifs.

La Déléguée Générale de la Fondation Orange signe la convention et autorise le virement bancaire et/ou l'expédition des actifs.

Points de vigilance



La convention

Vérifiez vos informations administratives dans la convention :

Nom de votre structure

Adresse de votre structure

**Siret ou numéro d'enregistrement
auprès de la Préfecture**

Coordonnées bancaires

L'appel de fonds/ L'appel d'actifs

Le modèle va vous être envoyé par mail en même temps que la convention.

**Le document est à vérifier :
nom de votre structure, le n° SIRET ou SIREN, le montant
de la subvention et/ou la liste des actifs accordés.**

Mettre un numéro, dater et signer.



**Le nom et l'adresse
du titulaire indiqués
sur le RIB doivent être
identiques à celui de la
structure signataire.**

**Sauf pour les paiements
effectués auprès du Trésor
Public en France.**

**Ne pas ajouter d'information
bancaire (ou joindre un RIB)
avec l'appel de fonds.**

**Seules les coordonnées
bancaires indiquées sur la
convention sont prises en
compte.**

L'attestation fiscale et l'attestation de contreparties

Une fois les fonds versés, le Partenaire, lorsqu'il est domicilié en France ou en Europe, reçoit un mail pour déposer sur notre plateforme, son attestation fiscale et son attestation des contreparties.



Pour déposer vos documents toujours la même adresse de connexion en utilisant votre identifiant et mot de passe :

<https://projets.fondationorange.com>

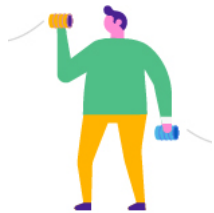
Sur le site, vous y trouverez,

- un modèle d'attestation fiscale, si vous en avez besoin
- un modèle d'attestation de contreparties

Une relance automatique sera réalisée par la plateforme jusqu'à ce que les documents y soient déposés.

N'oubliez pas de valider l'étape « documents fiscaux » dans l'outil

La mise en œuvre et le suivi du projet



Selon les appels à projets, vous pourrez trouver des modèles à compléter pour effectuer le suivi de votre projet. Vous pouvez aussi y déposer des photos, des vidéos, des articles...

Dans tous les cas, nous suivons votre projet avec nos représentants locaux ou nos responsables de programmes.



Le bilan et l'attestation d'utilisation des fonds

Le bilan est obligatoire pour l'ensemble des parties prenantes d'un projet, et permet d'évaluer l'impact de l'action et de tirer les éléments positifs et axes d'améliorations.

Déposez votre bilan :



- selon le modèle de la Fondation
- ajouter votre propre bilan
- et également tous les éléments qui vous semblent importants.

Le bilan sera un prérequis nécessaire à toute nouvelle demande de soutien.

Déposez l'attestation d'utilisation des fonds selon le modèle fourni.

Les factures

Si la Fondation Orange vous demande les factures liées au soutien financier qu'elle vous a apporté, vous pouvez les déposer directement sur la plateforme.

Pour communiquer autour du projet

Citer le partenariat avec la Fondation Orange

A l'occasion de toute action de communication concernant le projet, manifestation officielle, relation avec les médias (conférence de presse, entretien...)

Associer la Fondation aux événements autour du projet

Pour les actions de valorisation du projet, il est indispensable de nous en informer. N'hésitez pas à nous solliciter pour une intervention pendant l'événement.

A cette occasion, vous pourrez utiliser les différents supports visuels, tels que les affiches et kakémonos mis à disposition par la Fondation.

Merci de transmettre à la Fondation Orange l'ensemble des retombées presse, photos, relatives à l'événement.



L'utilisation du logo de la Fondation Orange répond à des exigences de marque mais aussi à des exigences légales.

Cliquez ici pour en savoir plus :
<https://www.fondationorange.com/fr/univers-graphique-de-la-fondation-orange>

En cas de modification d'information

Prévenir votre interlocuteur le plus rapidement possible avant la signature de la convention.



Déposez sur la plateforme les documents qui vous seront demandés en cas de :

- **Modification d'adresse :**
 - ➔ Procès-Verbal d'Assemblée Générale signé qui valide la nouvelle adresse
- **Modification de banque :**
 - ➔ Procès-Verbal d'Assemblée Générale signé qui valide la nouvelle banque + RIB détaillé avec l'adresse de la structure
- **Modification de RIB :**
 - ➔ RIB détaillé avec l'adresse de la structure (adresse qui correspond à celle indiquée en page 1 de la convention)
- **Modification de SIRET :**
 - ➔ Document de la Préfecture précisant le nouveau SIRET
- **Modification du signataire et/ou d'un représentant :**
 - ➔ Procès-Verbal d'Assemblée Générale qui acte l'élection du représentant



Nous contacter

Fondation Orange
111 Quai du Président Roosevelt
CS 70222
92449 Issy-les-Moulineaux Cedex
France

Tél. : + 33 (1) 44 44 22 22

Mail : fondation.orange@orange.com

Vos correspondants :
<https://oran.ge/3dRK9ON>



Suivez nous



Merci



Fondation

Annexes



Fondation

Glossaire

Appel de fonds

Document détaillant l'objet des fonds demandés ainsi que le montant, à vérifier, compléter, dater et signer et à nous retourner en même temps que la convention signée.

Appel d'actifs

Document détaillant l'objet du matériel demandés ainsi que le détail du matériel, à vérifier, compléter, dater et signer et à nous retourner en même temps que la convention signée.

Attestation fiscale

Document fiscal référencé par le Code Général des Impôts sous Cerfa n°16216*01.

Attestation de contreparties

Document fiscal demandé par Code Général des Impôts.

Attestation d'utilisation des fonds

Document fournit et demandé par la Fondation, par lequel le partenaire atteste de l'usage qu'il a fait des fonds reçus de la Fondation.



Glossaire

Charte graphique de la Fondation Orange

Guide comprenant les recommandations d'utilisation et les caractéristiques des différents éléments graphiques

Convention de mécénat

Un accord de volontés entre la Fondation Orange et un ou plusieurs partenaires, en vue d'une action de mécénat.

Outil de gestion ou plateforme

Outil informatique qui permet à la Fondation de gérer l'ensemble de ses projets, de l'ouverture d'un appel à projets, au stockage des informations (dans le respect du RGPD).

